



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.99
26 septembre 1990

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 99e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 14 septembre 1990, à 10 h 30

Président :

M. GARBA

(Nigéria)

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain [28] (suite)

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Rapport de la Commission politique spéciale

Programme de travail

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 10 h 55.

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/44/960 et Add.1 à 3)
- b) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/44/709/Add.1)

M. SHAHEED (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) :

L'Assemblée générale reprend maintenant l'examen du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Cette séance coïncide avec le déroulement d'événements en Afrique du Sud, en particulier les massacres actuels perpétrés par le régime raciste sud-africain contre la population indigène, et les effusions de sang qui en ont découlé dans le pays. Le but du régime est d'exaspérer les tensions et de les transformer en cette sorte de conflits sanglants dont le pays a été récemment la victime. Il y est arrivé en provoquant des affrontements sanglants entre les divers groupes de la population indigène, dans un effort pour entraîner le pays dans une guerre civile, détournant ainsi la population de sa juste lutte contre le régime raciste haïssable. Cette lutte a reçu un appui universel, exprimé par les Nations Unies dans leurs nombreuses résolutions qui ont condamné l'apartheid et le racisme et ont reconnu le droit du peuple de l'Afrique du Sud à démanteler les structures racistes et à établir un Etat uni, démocratique et non raciste. L'Assemblée générale a affirmé à maintes reprises que la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud constituait une violation flagrante des buts et des principes de la Charte des Nations Unies. Ces principes, consacrés dans une convention internationale et dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale, dénoncent l'apartheid comme un crime contre l'humanité. Il est clair qu'il est de l'intérêt des racistes blancs en Afrique du Sud de perpétuer une situation qui mène à de nouvelles effusions de sang parmi la population indigène du pays, tout particulièrement au moment où celle-ci, dans son désir de créer une nouvelle société démocratique fondée sur le principe de l'égalité entre tous, avait déclaré la suspension de la lutte armée contre les racistes blancs. Malgré cela, les racistes blancs espèrent maintenir le statu quo du régime raciste qui préserve leurs intérêts, en encourageant les affrontements dans la population autochtone, ainsi qu'ils l'ont fait depuis le 13 août. Il en est résulté une vague de violence, au cours de laquelle 731 ressortissants noirs ont perdu la vie, sans

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

compter les milliers de personnes blessées et déplacées, ni la destruction, les incendies et le pillage de centaines de maisons. Tous ces événements ont ajouté aux souffrances de la population autochtone, dont les conditions économiques et sociales sont déplorables. Les dernières statistiques indiquent que deux tiers de cette population, soit 28 millions d'êtres humains, atteignent tout juste le niveau de subsistance et que des milliers d'enfants meurent de malnutrition et de diverses maladies qui sévissent dans le pays. Le taux de mortalité des enfants indigènes est de 125 p. 1 000, alors que ce taux ne dépasse pas 15 p. 1 000 pour les enfants blancs. Ces statistiques indiquent également que le chômage a atteint 35 % parmi la population autochtone, qui est exploitée par la population blanche comme main-d'oeuvre bon marché.

L'incitation à la violence entre Noirs par le régime raciste apparaît clairement dans le peu d'empressement à intervenir manifesté par la police, ce qui a conduit Nelson Mandela à déclarer que "soit le Gouvernement a perdu le contrôle de sa police, soit la police fait ce que le Gouvernement souhaite qu'elle fasse".

Les derniers événements qui se sont produits dans les cités d'Afrique du Sud et les massacres perpétrés par le régime raciste tels que ceux qui ont eu lieu récemment à Sebokeng, indiquent que la vipère peut bien changer de peau, sans que cela n'affecte en rien sa nature profonde. Tous ces événements montrent clairement les intentions véritables du régime raciste, qui ne renoncera jamais à sa nature raciste, quoi qu'il arrive. Dans ces conditions, la juste lutte du peuple de l'Afrique du Sud doit continuer et doit bénéficier de l'appui de tous les peuples épris de liberté.

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

Dans ce contexte, il est clair que la situation en Afrique du Sud n'a pas encore évolué dans la direction envisagée par le peuple d'Afrique du Sud et encouragée par les Nations Unies. Le rapport du Secrétaire général que nous avons à présent sous les yeux, tel qu'il paraît au document A/44/960, dit clairement que :

"Parmi les mesures préconisées dans la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe en vue d'instaurer un climat propice à la liberté de l'activité politique, celle qui a trait à la levée de toutes les interdictions frappant les partis et mouvements politiques a été appliquée intégralement." (A/44/960, par. 12)

Cela prouve de manière concluante qu'on ne saurait considérer comme représentant un changement fondamental irréversible quelconque les changements que l'on prétend avoir eu lieu en Afrique australe.

Nous sommes pleinement d'accord avec les observations faites par le Groupe des Etats d'Afrique dans le document A/44/972 concernant le rapport du Secrétaire général que nous examinons à présent. Ces remarques sont objectives et réalistes. Elles ont aidé les Etats Membres à évaluer le rapport du Secrétaire général car elles ont rétabli les faits. L'un des faits que soulignent justement ces remarques est que "le rapport ne semble pas aborder la question particulièrement importante de ce qu'il convient de faire pour que le régime se conforme à la Déclaration". En outre, le rapport "passe totalement sous silence le rôle joué par les mouvements de libération et par la communauté internationale pour faire pression sur le régime".

Les observations du Groupe des Etats d'Afrique font également ressortir que :

"Le rapport ... semble faire une place privilégiée aux points de vue du régime sud-africain, alors que les vues des mouvements de libération sont invariablement qualifiées d''allégations', d''affirmations' ou d''accusations'." (par. 4.2 du document)

En outre, ces observations indiquent ce qui suit :

"... il [le rapport] ne dit rien sur les effets que les sanctions ont eus sur le régime. Il prive ainsi l'Assemblée générale d'une occasion précieuse d'évaluer la façon dont les Etats Membres se sont conformés aux dispositions de la Déclaration, en particulier celles qui concernent le maintien de sanctions contre le régime." (par. 4.6 du document)

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

A cet égard, il convient de rappeler que le rapport du Groupe de surveillance du Comité ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) sur l'Afrique australe (A/44/963) démontre clairement que :

"... aucun changement radical ou irréversible ne s'est produit en Afrique du Sud. Les prétendus changements qui ont fait croire à certains membres de la communauté internationale qu'il convient de relâcher les pressions exercées sur le régime d'apartheid sont loin de justifier une telle appréciation. Par conséquent, l'accueil récemment réservé à M. F. De Klerk et les suggestions formulées à cette occasion tendant à lever les sanctions et autres mesures imposées à l'encontre du régime d'apartheid reviennent à récompenser prématurément M. De Klerk et à compromettre les efforts visant à créer le système nécessaire pour l'ouverture de négociations." (A/44/963, p. 19)

Nous appuyons la conclusion du Groupe d'Etats africains selon laquelle il ne sera possible de créer un climat propice à la négociation que si le régime satisfait à toutes les conditions de la Déclaration. Il est devenu évident aujourd'hui que ce but ne pourra être atteint qu'en intensifiant, et non en relâchant, les sanctions internationales imposées à l'encontre du régime raciste, puisque les sanctions continuent d'être l'instrument efficace pour démanteler la discrimination raciale afin que le peuple d'Afrique du Sud puisse jouir de ses droits légitimes. Le combattant de la liberté, Nelson Mandela, l'a réaffirmé lorsqu'il a dit que les sanctions qui avaient été imposées devraient rester en vigueur aussi longtemps que le but dans lequel elles avaient été imposées n'aurait pas été atteint.

Nous condamnons fermement la politique d'apartheid suivie par le régime raciste d'Afrique du Sud comme étant la forme la plus abominable de discrimination raciale. En outre, nous condamnons la politique de déstabilisation en Afrique australe, suivie par le régime raciste d'Afrique du Sud afin de protéger sa politique et de maintenir son existence même. De plus, nous prions instamment le Secrétaire général et la communauté internationale d'intensifier leurs efforts pour que la Déclaration de l'Assemblée générale sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe soit intégralement appliquée.

Partant de ce principe, la Syrie, conformément à sa politique à l'encontre de la discrimination raciale, qui représente le fléau infligé à l'humanité, souhaite réaffirmer son appui illimité à toute action ou procédure qui permettrait de

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

débarrasser les victimes de la discrimination raciale d'une telle calamité. C'est parce que nous croyons en l'unité de la lutte arabo-africaine que nous réaffirmons notre solidarité totale avec le peuple d'Afrique du Sud dans sa lutte contre le régime d'apartheid.

Alors que nos frères en Afrique du Sud souffrent du racisme, nos frères souffrent également dans la nation arabe, dans les territoires arabes occupés, des pratiques du régime sioniste raciste en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés. A cet égard, nous voudrions rappeler l'attitude courageuse de Mandela lorsqu'il a appuyé la lutte légitime du peuple palestinien et dénoncé l'occupation des territoires arabes occupés par le régime raciste de Tel-Aviv, attitude qu'il a indiquée du haut de cette tribune même aux Nations Unies et dans d'autres enceintes.

Sans nul doute, la coopération entre les deux régimes racistes, qui jouissent de l'appui d'une superpuissance en vertu du rôle qu'ils jouent tous deux, constitue un obstacle aux tentatives internationales concertées en vue de démanteler l'apartheid et encourage en outre le régime d'apartheid en Afrique du Sud à persister dans sa politique de discrimination raciale.

Je voudrais citer un extrait de la déclaration du Rapporteur du Comité spécial contre l'apartheid, M. Virendra Gupta, lorsqu'il a présenté le dernier rapport du Comité spécial sur l'évolution récente des relations entre Israël et l'Afrique du Sud, où il a dit ce qui suit :

"Le Comité spécial estime que bien que le Gouvernement israélien ait annoncé à plusieurs reprises qu'il freinerait ses relations avec l'Afrique du Sud, la collaboration se poursuit, particulièrement dans le domaine militaire. Il semble qu'Israël continue d'apporter une technologie militaire à l'Afrique du Sud et, de ce point de vue, le cas d'Israël est tout à fait unique."

(A/44/PV.46, p. 23)

M. Shaheed (Rép. arabe syrienne)

C'est pour moi un grand plaisir d'exprimer la reconnaissance chaleureuse de ma délégation au Comité spécial pour les efforts généreux qu'il a déployés dans la lutte contre le crime le plus odieux commis contre l'humanité. Nous tenons par ailleurs à exprimer notre affection et notre respect chaleureux au Président du Comité, l'Ambassadeur Ibrahim Gambawi et le plaisir que nous avons éprouvé à travailler avec lui sous sa direction avisée.

Il est du devoir de l'humanité tout entière de participer aux efforts de la communauté internationale en vue de libérer l'Afrique australe de l'oppression raciale et de créer un Etat non racial démocratique et unifié en Afrique du Sud. Nous espérons que cet objectif se réalisera.

Mme CHAN Heng Chee (Singapour) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens d'emblée à vous dire combien ma délégation se félicite de vous voir présider cette reprise de la session de l'Assemblée générale, et ce, notamment en raison du fait que vous et votre pays, le Nigéria, avez joué un rôle éminent dans les efforts déployés par la communauté internationale pour éliminer le régime odieux d'apartheid. Ma délégation tient également à remercier le Secrétaire général pour son rapport sur l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices.

Au cours des neuf mois qui se sont écoulés depuis que l'Assemblée générale a adopté à sa session extraordinaire la Déclaration, nous avons assisté à plusieurs événements nouveaux en Afrique du Sud. M. Nelson Mandela et plusieurs de ses collègues de l'African National Congress of South Africa (ANC) ont été libérés après une longue incarcération. L'arrêté d'interdiction de l'ANC, du Panafricanist Congress et du Parti communiste sud-africain, ainsi que les restrictions pesant sur 33 autres organisations ont été levés. Certaines réglementations de l'état d'urgence ont été abrogées, des mesures restrictives frappant certains individus ont été supprimées et la peine de mort a été suspendue, en attendant que soit adoptée une procédure de révision.

Aussi encourageantes que puissent être ces mesures, nous devons néanmoins nous poser la question plus importante de savoir si l'Afrique du Sud est maintenant véritablement résolue à opérer des changements fondamentaux irréversibles ou si les mesures qui ont été prises jusqu'à présent ne constituent qu'une autre tactique adoptée par le régime de Pretoria pour reconcer aux aspects "mineurs" de l'apartheid sans pour autant démanteler le "grand" apartheid. L'Afrique du Sud en aurait donné une preuve décisive si elle avait respecté les dispositions de la Déclaration sur l'apartheid, qui énonce le consensus collectif de la communauté

Mme Chan Heng Chee (Singapour)

internationale sur la façon dont le régime d'apartheid pourrait être démantelé par le biais d'une solution négociée. C'est pourquoi il est important que nous examinions soigneusement les événements survenus au cours des neuf derniers mois avant d'apprécier à leur juste valeur les changements intervenus en Afrique du Sud.

Malheureusement, il apparaît clairement, à la lecture du rapport du Secrétaire général et du rapport du Groupe de surveillance du Comité ad hoc sur l'Afrique australe de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) que le Gouvernement sud-africain n'a toujours pas appliqué toutes les mesures qu'exige la Déclaration sur l'apartheid. Le Secrétaire général a fait remarquer dans son rapport que parmi les mesures requises par la Déclaration sur l'apartheid destinées à créer un climat propice à l'activité politique libre, seules les mesures concernant la levée de l'interdiction des partis et des mouvements politiques ont été pleinement appliquées. D'autres mesures n'ont été appliquées que partiellement. Même si M. Mandela et d'autres dirigeants de l'ANC ont été libérés, plusieurs prisonniers politiques languissent encore dans les geôles de l'Afrique du Sud. Même si l'ordre d'interdiction qui frappait l'ANC et d'autres organisations a été levé, de nombreuses autres lois et restrictions limitent la liberté de réunion de ces organisations, les empêchant de s'organiser librement. Même si des exécutions ont été suspendues, les procès politiques et les incarcérations se poursuivent sans relâche, assorties d'une multitude de textes législatifs et d'un droit coutumier répressifs.

Dans ce contexte, on comprendra pourquoi M. Mandela a déclaré ce qui suit lorsqu'il s'est adressé au Comité spécial contre l'apartheid le 22 juin 1990 :

"Aucun des principes énoncés dans la Déclaration et qui pourraient constituer la base d'une solution acceptable sur le plan international de la question sud-africaine n'a été appliqué. De même, les transformations profondes et irréversibles envisagées dans la Déclaration ne se sont pas encore produites." (A/44/960, annexe VI, p. 106)

Plus récemment, la situation s'est gravement détériorée en Afrique du Sud. Des rapports faisant état de la poursuite des violences dans les townships noirs, qui ont provoqué la mort d'un grand nombre de personnes, sont un motif de grave préoccupation. Ma délégation appuie l'avis exprimé par le Comité spécial contre l'apartheid, le 29 août : la violence qui sévit actuellement dans les townships est la conséquence directe de la politique d'apartheid, à savoir la politique des

Mme Chan Heng Chee (Singapour)

homelands et le régime des travailleurs migrants, qui n'ont fait qu'accroître les tensions dans les communautés noires. Le rapport du Secrétaire général indique également que cette violence pourrait être en partie liée aux activités menées par la police et les forces de sécurité. Certains faits prouvent que la police n'aurait pas été impartiale dans l'accomplissement de sa tâche. Il est important que le Gouvernement sud-africain adopte des mesures efficaces pour mettre un terme à la violence et s'assure de l'impartialité de la police dans cette situation. Si l'on ne met pas un frein à cette violence, les conséquences pourraient compromettre la possibilité de parvenir à un règlement négocié pour mettre un terme à l'apartheid.

Il est important également de ne pas oublier que si l'ANC et le Gouvernement sud-africain ont entamé un dialogue, rien n'indique clairement que le régime de Pretoria est disposé à accepter de conférer à tous les Sud-Africains le droit de participer au gouvernement et à l'administration du pays dans le cadre du suffrage universel, exercé par le biais du système électoral "un homme, une voix", sur la base d'une liste électorale commune. Nous avons entendu au contraire, des dirigeants du Gouvernement sud-africain prêcher "le gouvernement par consensus" et insister sur la nécessité de préserver "les droits des groupes". Il ne s'agit là que d'un euphémisme pour des politiques fondées sur la notion de race. Certains de ces droits concernent le rejet du gouvernement par la majorité.

Mme Chan Heng Chee (Singapour)

L'African National Congress d'Afrique du Sud (ANC) a dit qu'il rejetterait la proposition constitutionnelle fondée sur un concept de groupe. Nous pouvons comprendre pourquoi. C'est une autre façon de préserver l'apartheid. C'est l'apartheid sous un autre nom.

En bref, alors que ma délégation reconnaît et se félicite de certaines mesures audacieuses prises jusqu'à maintenant par le Gouvernement sud-africain, nous estimons que les changements essentiels n'ont pas encore pris effet en Afrique du Sud pour rendre le processus de démantèlement de l'apartheid irréversible. Les changements réalisés par le Président De Klerk jusqu'à maintenant ont consisté essentiellement à relâcher l'application de certaines réglementations de sécurité et de certaines lois de ségrégation. Ils n'ont nullement fait avancer la question qui figure en tête de l'ordre du jour, celle du pouvoir politique. Comme M. Bruce Nelan, principal journaliste du Time, l'a écrit dans une publication récente de Foreign Affairs :

"Son" - c'est-à-dire, M. De Klerk - "intention vise trois objectifs :
a) faire des réformes ostensibles afin d'impressionner le monde; b) faire porter la responsabilité de tout retard sur l'African National Congress (ANC); et c) attirer les dirigeants noirs 'modérés' et ceux qu'il considère comme la majorité silencieuse dans des négociations conformes à ses conditions.

De Klerk espère éviter d'autres sanctions s'il le peut, mais s'il le faut il y fera face plutôt que d'accepter un compromis sur ce qu'il considère comme rien de moins que la survie de son peuple afrikander."

Les conclusions qu'il faut tirer de ces observations sont claires. Tant que le Gouvernement sud-africain n'aura pas pris de mesures profondes et irréversibles pour démanteler le système de l'apartheid, la communauté internationale doit maintenir les sanctions contre le régime de Pretoria. C'est un fait que les sanctions internationales sont indispensables pour contraindre le Gouvernement sud-africain à lever l'interdiction de diverses organisations et à déclarer sa volonté d'entamer un dialogue avec les représentants de la majorité noire. Relâcher la pression internationale maintenant reviendrait à éliminer les contraintes vitales qui pourraient obliger le Gouvernement sud-africain à mettre fin à l'apartheid.

Mme Chan Heng Chee (Singapour)

Singapour, avec les autres Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), appuie l'élimination complète de l'apartheid. A leur réunion annuelle la plus récente, en juillet, les ministres des affaires étrangères de l'ANASE, tout en se félicitant de la libération de M. Mandela et de la levée d'interdiction des organisations anti-apartheid, ont exprimé l'avis que les barrières qui font obstacle au démantèlement total de l'apartheid étaient toujours en place. Les ministres des affaires étrangères de l'ANASE ont reconnu que les sanctions imposées par la communauté internationale ont permis d'amener le régime de Pretoria à la table des négociations. A cet égard, les ministres de l'ANASE sont également convenus que les sanctions doivent être maintenues jusqu'à ce que le processus de démantèlement de l'apartheid devienne irréversible.

Pour terminer, ma délégation demande instamment à l'Afrique du Sud d'appliquer inconditionnellement les conditions préalables énoncées dans la Déclaration sur l'apartheid afin de créer le climat propice à des négociations qui conduiraient à la rédaction d'une constitution pour une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale.

M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je vous félicite une fois encore de votre accession au poste élevé de Président de l'Assemblée générale. La délégation de l'Ukraine vous souhaite plein succès dans vos activités futures.

Aujourd'hui, il y a exactement neuf mois jour pour jour qu'ici même la Déclaration historique sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe a été adoptée. Il est donc naturel pour nous de se demander : cette période est-elle assez longue pour évaluer les progrès de son application? Dans la Déclaration adoptée à sa session extraordinaire, l'Assemblée générale a sciemment refusé de fixer une date limite pour la création des conditions nécessaires à des négociations ou pour la conduite de telles négociations entre le Gouvernement sud-africain et les représentants de la majorité de la population de l'Afrique du Sud, réalisant les difficultés prévisibles que présentait la recherche d'une solution à l'un des conflits les plus chroniques du continent africain. D'après nous, la période qui vient de s'écouler et les événements qui ont lieu actuellement en Afrique australe nous permettent de les déterminer, de définir les tendances du développement du processus en cours et de souligner le rôle constructif de la Déclaration adoptée à la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Aujourd'hui, on peut dire sans hésitation que les fondations ont été jetées pour mettre en pratique toutes les mesures afin de créer le climat nécessaire à des négociations. Comme il est dit à juste titre dans le rapport du Secrétaire général sur le progrès réalisé dans la mise en oeuvre de la Déclaration (A/44/960/Add.2), certaines de ces mesures ont été pleinement appliquées, tandis que d'autres l'ont été partiellement.

Le Gouvernement De Klerk a fait preuve d'une certaine volonté de dialogue, il a levé l'interdiction sur les activités des mouvements et des partis politiques, il a libéré Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques et il a commencé à prendre des contacts avec des représentants de l'African National Congress d'Afrique du Sud (ANC) pour inviter le Pan-African Congress à participer aux négociations. Toutefois, la structure fondamentale - et c'est un point que je souligne en particulier - de la politique et de la pratique de l'apartheid n'a toujours pas été démantelée. Une législation discriminatoire continue de sévir dans le pays et représente l'un des principaux obstacles aux changements démocratiques en Afrique du Sud. En même temps, j'aimerais lancer un appel au Gouvernement sud-africain afin qu'il applique toutes les mesures consacrées dans la Déclaration, et ce, complètement afin de créer le climat favorable à des négociations constructives et à une solution pratique aux questions qui concernent la création d'un Etat uni, démocratique et non raciste.

La période qui vient de s'écouler, qui comprend certains processus positifs, a été assombrie par des manifestations de violence, en particulier tout dernièrement, comme vient de le mentionner le représentant de Singapour, qui a pris la parole avant moi. Des affrontements internes qui ont eu lieu dans plusieurs townships d'Afrique du Sud ont coûté la vie à des centaines de personnes, et des centaines d'autres ont été blessées et mutilées. Le Gouvernement De Klerk a essayé de rester en retrait et s'est dissocié des émeutes; et quand il est intervenu, les actions de la police ont été fréquemment très dures.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Il est évident que les explosions de violence et leurs conséquences peuvent créer de sérieuses difficultés pour le processus politique de règlement. Il est clair que les racines des actuels actes de violence continuent d'être nourries par les structures de l'apartheid qui existent encore et qui se fondent sur des idées hostiles et inhumaines concernant la séparation des races, assorties de graves injustices sociales imposées à la population opprimée du pays. L'Ukraine partage la préoccupation exprimée dans le rapport de la mission envoyé par le Secrétaire général à l'Afrique du Sud :

"Les lois sur l'apartheid, la législation répressive en matière de sécurité et la persistance de la violence, notamment au Natal, continuent d'empêcher le retour au calme à l'intérieur et d'alimenter un sentiment d'insécurité et d'inquiétude parmi la population. Tant que persisteront des comportements raciaux et que seront maintenues des structures d'apartheid au niveau local, le processus de changement se heurtera à des difficultés."

(A/44/960, p.59, par. 254)

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Le rapport du Secrétaire général et les événements qui ont eu lieu en Afrique du Sud démontrent que le processus politique visant à l'élimination du système d'apartheid en est encore à ses débuts. Il y a encore beaucoup à faire, tant par les parties intéressées que par la communauté internationale dans ce domaine. Nous estimons que la tâche de la communauté internationale, et surtout de l'Organisation des Nations Unies et de l'Assemblée générale, est de promouvoir la fin de l'apartheid par leurs recommandations et par des mesures communes. Nous demeurons convaincus que les sanctions sont le moyen pacifique le plus efficace et le plus éprouvé d'exercer des pressions sur le régime d'apartheid pour l'amener à mettre fin à l'oppression en Afrique australe. Il convient de noter que les sanctions ne sont pas globales, mais que, compte tenu de leur champ d'application et de ceux qui les appliquent, elles sont suffisamment efficaces pour mener le régime de l'apartheid à rejeter en partie sa pratique honteuse d'oppression raciste. C'est précisément l'embargo obligatoire sur les livraisons d'armes, l'embargo volontaire sur la fourniture de pétrole et de produits pétroliers, le boycottage des liens culturels et sportifs avec Pretoria, allant de pair avec la résistance très importante du peuple opprimé de l'Afrique du Sud, qui ont contraint ce régime à entamer son processus de démantèlement de l'apartheid. En même temps, nous sommes préoccupés par le fait que certains Etats s'efforcent de relâcher les sanctions contre Pretoria en affirmant qu'elles risquent de rendre les dirigeants de l'Afrique du Sud encore plus intractables et ne peuvent que contribuer à renforcer les souffrances de la population autochtone. Nous ne pouvons pas accepter de tels arguments. Au contraire, nous sommes profondément convaincus que la levée des sanctions ou même leur relâchement partiel à cette étape menacent de ralentir le processus de changements démocratiques en Afrique du Sud. Nous sommes également convaincus que c'est maintenant qu'il faut appliquer plus fermement ces solutions et en particulier les objectifs fixés par la Déclaration adoptée par l'Assemblée générale à sa seizième session extraordinaire. Cette déclaration souligne la nécessité

"de veiller à ce que la communauté internationale ne relâche pas les mesures déjà prises pour amener le régime sud-africain à éliminer l'apartheid, tant que n'existeront pas des preuves manifestes de changements profonds et irréversibles, compte tenu des objectifs de la présente déclaration;"

[Résolution S-16/1, annexe, par. 9 d].

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

La position de la RSS d'Ukraine sur cette question figure dans la réponse de mon gouvernement publiée dans l'Annexe II au rapport du Secrétaire général.

Pour terminer, je voudrais tirer une conclusion que ma délégation considère particulièrement importante. La Déclaration adoptée par l'Assemblée générale à sa seizième session extraordinaire est devenue l'un des documents les plus importants jamais adopté par les Nations Unies pour l'élimination de l'apartheid. Il s'agit d'un document essentiel qui vise à stimuler les changements démocratiques en Afrique australe. La RSS d'Ukraine est en faveur de la stricte application de toutes les dispositions de la Déclaration pour l'accroissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le règlement politique du conflit en Afrique du Sud et estime que la communauté internationale se doit de contribuer par tous les moyens à l'élimination urgente de l'apartheid par le biais du dialogue national et la participation de toutes les parties intéressées. En conclusion, j'exprime l'espoir que l'esprit des discussions qui règne à cette assemblée, le réalisme qui prévaut en ce qui concerne l'évaluation des événements et les perspectives de leur évolution en Afrique du Sud, ainsi que la démarche constructive de toutes les délégations permettront à l'Assemblée générale des Nations Unies d'adopter aujourd'hui par consensus une résolution sur cette question inscrite à son ordre du jour.

M. ELIADES (Chypre) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis d'emblée d'exprimer notre gratitude et nos remerciements au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour le rapport dont nous sommes saisis quant à l'évolution de la situation en Afrique du Sud, qui porte sur les six premiers mois de l'année. Il fournit un tableau complet et précis, de façon équilibrée, du processus politique important qui intervient en Afrique du Sud, ce qui n'est pas un accomplissement négligeable compte tenu de la complexité de la situation et l'évolution rapide des événements, un accomplissement qui mérite bien les éloges de l'Assemblée. Je tiens également à louer le Secrétaire général, au nom de ma délégation, pour la déclaration qu'il a faite avant-hier pour compléter son rapport et pour formuler certaines observations importantes sur les événements subséquents.

Mon gouvernement partage et avalise sans réserve son avis, selon lequel, bien qu'un processus vers le démantèlement de l'apartheid soit engagé par la voie des négociations et grâce à des mesures prises par l'Afrique du Sud, d'autres mesures essentielles, stipulées par l'Assemblée générale dans sa Déclaration du mois de

M. Eliades (Chypre)

décembre, n'en restent pas moins à être appliquées dans leur intégralité. Il s'agit de la libération de tous les prisonniers et détenus politiques, de la levée de l'état d'urgence dans le pays tout entier, de l'abrogation de toute la législation visant à réprimer les activités politiques, du retrait des troupes des townships et de la cessation de tous les procès politiques et des exécutions politiques.

Encore qu'il reste beaucoup à faire, nous sommes grandement encouragés par le côté positif de l'évolution intervenue en Afrique du Sud au cours de cette année, en raison de la politique hardie et décisive suivie par le Président De Klerk et son gouvernement, qui ouvre la voie au démantèlement de l'apartheid, ainsi que par l'esprit de conciliation et de magnanimité dont a fait preuve le Vice-Président de l'African National Congress, M. Nelson Mandela, ainsi que les dirigeants noirs, qui, en dépit de l'expérience amère de l'injustice et de l'oppression, se sont engagés courageusement à suivre un processus pacifique pour l'élimination de tous les vestiges du régime d'apartheid et pour l'édification, à sa place, d'une société non raciale et démocratique.

Néanmoins, nous ne pouvons méconnaître que la voie est encore longue et tortueuse, et qu'il s'y dresse, à chaque tournant, des obstacles et des dangers imprévus. Il existe dans certains milieux une résistance menaçante contre le changement qui, avec les structures de l'apartheid renforcées par la législation, présente des difficultés et des défis qu'il faudra relever de façon réfléchie et décisive.

La question de la violence dans les townships d'Afrique du Sud continue à être une source de graves préoccupations pour nous tous, et chaque jour nous apportant des communiqués faisant état de morts et de destructions, nous partageons tous un sentiment d'angoisse accru. Nonobstant la responsabilité qui incombe au premier chef au Gouvernement sud-africain de maintenir l'ordre public, toutes les parties intéressées doivent contribuer à la prompte cessation de ce cycle de violence.

Cette tâche doit être entreprise de façon urgente et vigoureuse, car l'atmosphère de paix et de tranquillité est essentielle, parmi d'autres facteurs importants, à la création d'un climat propice aux négociations.

M. Eliades (Chypre)

Sur le plan positif, nous avons noté avec satisfaction que les entretiens préliminaires entre le Gouvernement sud-africain et l'African National Congress of South Africa (ANC) ont heureusement abouti à la réunion qu'ils ont tenue à Pretoria le 6 août, comme le reflète leur déclaration conjointe. Nous sommes sûrs que, s'ils sont appliqués, les divers accords que contient ce document augmenteront les perspectives de négociations de fond auxquelles participeront toutes les parties intéressées.

Nous notons également avec une profonde satisfaction la suspension de la lutte armée proclamée par l'ANC, ce qui constitue certainement un pas important vers un règlement pacifique négocié.

Comme nous nous trouvons maintenant à un seuil critique, un plus grand nombre de mesures propres à accroître la confiance s'imposent pour permettre la réalisation sans entraves de progrès qui aboutiraient à l'établissement d'une société unie, non raciale et démocratique en Afrique du Sud. Le Gouvernement sud-africain a pris certains engagements en ce qui concerne la levée de l'état d'urgence au Natal et l'abrogation d'autres mesures discriminatoires, mais ce qu'on appelle les piliers de l'apartheid font toujours obstacle aux progrès.

Comme le Secrétaire général l'a souligné dans sa déclaration à l'Assemblée mercredi dernier :

"L'Organisation des Nations Unies peut revendiquer avec une fierté légitime que le consensus international qu'exigeait la Déclaration sur l'apartheid a imprimé un élan au processus de changement qui a commencé en Afrique du Sud. C'est un consensus qui doit être maintenu. C'est un consensus qui doit unir l'Afrique du Sud." (A/44/PV.97, p. 12)

Chypre s'est toujours clairement et résolument déclarée contre l'apartheid et, en toutes occasions, a souligné sa ferme conviction que l'apartheid, sous toutes ses formes et manifestations, doit être complètement et totalement démantelé. Conformément à cette position de principe, Chypre a adhéré au Programme d'action et continuera de le faire aussi longtemps que cela sera nécessaire.

M. MUSA (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation n'est pas près d'oublier qu'à la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en décembre dernier, dont vous assumiez avec compétence

M. Musa (Malaisie)

la présidence, nous avons pu faire un pas historique en adoptant, par consensus, la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour exprimer au Secrétaire général la gratitude de ma délégation pour les efforts qu'il a déployés et, notamment, pour la présentation de son rapport (A/44/960) concernant les progrès réalisés dans l'application de cette déclaration.

Afin d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés dans l'application de cette déclaration, nous devons avoir la preuve que des changements profonds et irréversibles sont intervenus en Afrique du Sud en vue d'éliminer l'apartheid. Nous notons que le régime sud-africain a pris un certain nombre de mesures positives afin d'amorcer le processus de changement, ce qui a fait naître certains espoirs. Malheureusement, le fait est que les piliers de l'apartheid sont toujours bien en place. Le Group Areas Act, le Native Land Act, le Population Registration Act, la politique des bantoustans et la ségrégation dans le système d'éducation demeurent fermement en vigueur. Ces règles permettent au régime d'apartheid de se prévaloir de bases légales contre la population majoritaire de l'Afrique du Sud.

L'adoption historique par consensus de la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid par la communauté internationale se passe de commentaire. La Déclaration exprime clairement notre rejet de ce système honteux qui se perpétue en Afrique du Sud. L'apartheid est effectivement un fléau et un crime contre l'humanité qui doivent être combattus et éliminés une fois pour toutes. Pour toutes ces raisons, la Déclaration appelle le régime de Pretoria à se joindre aux nobles efforts déployés par la communauté internationale pour éliminer l'apartheid.

De nombreux orateurs avant moi ont dit que les recommandations énoncées dans la Déclaration n'ont pas été appliquées. Ma délégation ne peut être que du même avis. Cette déclaration adoptée par consensus traite des principes fondamentaux d'un nouvel ordre constitutionnel pour l'Afrique du Sud, de la création d'un climat propice aux négociations, de directives pour le processus de négociation et d'un programme d'action en vue d'atteindre les objectifs de la Déclaration. La Déclaration énonce des mesures dont l'application contribuerait à instaurer un climat propice à la tenue de discussions politiques librement menées. Il est regrettable que ce climat propice à une activité politique sans entraves n'ait pas encore été créé.

M. Musa (Malaisie)

La Malaisie estime, comme les autres délégations qui sont déjà intervenues, que les changements apportés ne sont pas suffisants pour avoir les effets voulus sur la vie politique, économique et sociale de la population noire majoritaire. Ces changements n'affectent en rien la question du droit fondamental à la liberté que le peuple d'Afrique du Sud doit exercer à juste titre pour qu'une solution durable soit trouvée au problème. La levée de l'interdiction qui frappait les organisations politiques n'a pas permis au peuple sud-africain de participer pleinement au processus politique dans son pays. Bien qu'un certain nombre de prisonniers politiques aient été libérés, il en reste environ 3 000 qui languissent encore, dans des conditions inhumaines, dans les prisons sud-africaines. La Déclaration demande clairement la libération sans condition de tous les prisonniers et détenus politiques et demande au Gouvernement sud-africain de ne leur imposer aucune restriction. Tout cela ainsi que les actes d'intimidation et de harcèlement perpétrés par la police pour contrecarrer les activités politiques menées individuellement et par certains groupes se poursuivent sans relâche et soulèvent des questions sérieuses à propos de l'engagement pris par le régime de Pretoria en faveur de la création d'un climat propice à des négociations.

Ma délégation est gravement préoccupée par la vague de violence qui déferle en Afrique du Sud, surtout dans la province du Natal. Nous déplorons que cette violence ait coûté la vie à des centaines de personnes. C'est surtout en raison du maintien des politiques, pratiques et structures honnies de l'apartheid que ces incidents tragiques ont eu lieu. Nous y voyons une perpétuation de la stratégie infâme qui consiste à "diviser pour régner" appliquée par les régimes coloniaux. Nous craignons que cette explosion de violence non seulement retarde le processus pacifique de changement mais puisse servir de prétexte aux extrémistes de droite et au régime de Pretoria lui-même pour étouffer le processus de changement en Afrique du Sud. Actuellement, le régime de Pretoria se fait tirer l'oreille pour prendre des mesures visant à mettre fin à la violence. Nous demandons instamment au régime de Pretoria de prendre d'urgence des mesures pour mettre fin à cette explosion de violence.

M. Musa (Malaisie)

Nous demandons instamment à toutes les parties intéressées de contribuer à la création d'un climat à l'abri de la violence et d'oeuvrer ensemble pour édifier une Afrique du Sud pacifique.

Nelson Mandela, Vice-Président de l'African National Congress, a clairement indiqué, dans sa déclaration aux Nations Unies en juin dernier que rien de ce qui s'est passé en Afrique du Sud ne justifiait une révision de la position adoptée par les Nations Unies dans la lutte contre l'apartheid. Il a insisté pour qu'il n'y ait aucun relâchement des mesures actuelles, y compris les sanctions. A cet égard, ma délégation souhaite rappeler la déclaration faite par les chefs de gouvernement du Commonwealth à leur dernier sommet en octobre dernier à Kuala Lumpur, dans laquelle ils ont convenu que la seule justification des sanctions contre l'Afrique du Sud était la pression qu'elles exercent en faveur de changements politiques fondamentaux. L'objectif des sanctions n'est pas de punir, mais de mettre fin à l'apartheid en amenant Pretoria à la table de négociation et en l'y gardant en attendant que des changements irréversibles soient intervenus de façon sûre. Il est clair que les pressions exercées par la communauté internationale ont eu un effet positif sur Pretoria. Les sanctions ont fait mal au régime de Pretoria, et c'est une raison majeure qui a amené le régime à procéder aux changements récents.

Nous regrettons profondément que certains pays aient choisi de relâcher les sanctions existantes contre l'Afrique du Sud pour "récompenser" De Klerk des nouveaux changements qu'il a réalisés en Afrique du Sud. Ma délégation estime que cette "récompense" est mal venue, car elle n'aurait pas dû aller à ceux qui perpétuent le système néfaste d'apartheid, mais à ses victimes qu'il déshumanise. Nous partageons pleinement la position exprimée par le Groupe de surveillance de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dans son rapport (A/44/963), selon lequel le relâchement des sanctions contre le régime de Pretoria revient

"à récompenser prématurément M. De Klerk et à compromettre les efforts visant à créer le climat nécessaire pour l'ouverture de négociations." (A/44/963, annexe, par. 21.2.0)

Nous demandons donc instamment à tous les Etats Membres de demeurer fidèles aux objectifs de la Déclaration des Nations Unies à laquelle nous sommes tous parties. Ne détruisons pas l'unité et le consensus qui ont été atteints et maintenons ensemble les sanctions existantes tant qu'il n'y aura pas de preuves manifestes de

M. Musa (Malaisie)

changements profonds et irréversibles en Afrique du Sud. A cet égard, la communauté internationale doit prendre des mesures concertées et efficaces, y compris le plein respect de l'embargo obligatoire sur les armes, pour garantir une élimination rapide de l'apartheid.

Il est clair pour ma délégation que les dispositions figurant dans la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid doivent être immédiatement et pleinement appliquées. En Malaisie, nous continuons de tenir à faire tout ce qui est possible et nécessaire pour aider le peuple d'Afrique du Sud dans la lutte légitime qu'il mène pour mettre fin à l'apartheid. Nous lançons un appel au régime de Pretoria pour qu'il réponde sans réserve aux gestes de paix faits par l'African National Congress et pour qu'il applique pleinement les dispositions de la Déclaration des Nations Unies.

Nous estimons qu'il incombe au régime de Pretoria de créer un climat propice à des négociations et de mettre fin à la vague de violence qui se produit dans son pays. Ma délégation voudrait partager l'espoir exprimé par M. Mandela, dans le discours qu'il a prononcé aux Nations Unies en juin dernier, que "le chemin qu'il nous reste à parcourir n'est plus très long". Mais nous devons faire face à la réalité : le voyage ne sera probablement pas facile. Nous devons poursuivre nos efforts pour éliminer définitivement l'apartheid une fois pour toutes. La Malaisie et les autres membres de la communauté internationale ont hâte de voir, dans un avenir proche, une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique.

M. LEGWAILA (Botswana) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je partage pleinement les sentiments exprimés par M. Chiepe, Ministre des affaires extérieures de mon pays, l'année dernière lors de votre élection à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. Je voudrais vous rendre un hommage fort mérité alors que s'approche le moment où vous allez triomphalement abandonner cette présidence historique lors de laquelle vous vous êtes tant illustré. Vous vous êtes révélé digne de vos fonctions de maintes façons. Nous continuons à placer en votre personne toute la confiance que vous méritez tant.

Nous sommes confrontés, à cette reprise de cette session sur l'apartheid, à une seule question : jusqu'où est allée l'Afrique du Sud dans l'application de la Déclaration historique sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe adoptée à la seizième session extraordinaire? Aux termes du paragraphe 10

M. Legwaila (Botswana)

de la Déclaration, le Secrétaire général était prié d'établir un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration par l'Afrique du Sud et de le présenter à l'Assemblée générale avant le 1er juillet 1990. Le Secrétaire général a répondu à cette demande, à preuve le rapport dont nous sommes saisis maintenant. Ce rapport détaillé a été élaboré par une mission envoyée en Afrique du Sud par le Secrétaire général au mois de juin dernier.

Le rapport du Secrétaire général s'adresse à nous tous. Dans son paragraphe 10, il évoque

"les possibilités concrètes pour le démantèlement du régime d'apartheid"

(A/44/960, par. 10)

qui résultent de "la politique audacieuse et courageuse dans laquelle le Président De Klerk s'est engagé au nom de son gouvernement", et "la vision, le sens politique et la tolérance - et j'ajouterais l'audace - des dirigeants noirs ... malgré de longues années d'injustice" (ibid.). Nous souscrivons à ces sentiments. Tant le Président De Klerk que le Vice-Président de l'African National Congress of South Africa (ANC), Nelson Mandela, ainsi que les institutions politiques qu'ils dirigent ont fait preuve de beaucoup de courage et de sagesse. L'Afrique du Sud, quelle que soit l'aune à laquelle on la juge, n'est plus la même depuis le 2 février, et davantage encore depuis le 11 février, jour mémorable où, après 27 ans et demi de détention illégale, Nelson Mandela a recouvré la liberté. Le rapport du Secrétaire général se félicite de tous ces événements comme il se doit.

M. Legwaila (Botswana)

Cependant d'un autre côté, l'Afrique du Sud n'a pas changé. Elle demeure plus que jamais un pays en guerre avec lui-même. Les événements des 2 et 11 février dernier ont peut-être créé des possibilités de démantèlement de l'apartheid, mais la paix en Afrique du Sud ne représente toujours qu'un mince espoir, plus fugitif que jamais. Depuis le 2 février dernier, le nombre de Sud-Africains dont la mort est imputable aux brutalités policières ou aux luttes de factions et à la simple criminalité - criminalité ni politique ni religieuse mais bien réelle néanmoins -, est probablement supérieure au nombre des victimes du soulèvement de Soweto de 1976.

La brutalité des destructions insensées est aussi ahurissante que sans précédent. Même des véhicules de transport en commun comme les trains se sont transformés en cercueils ambulants. Chaque jour, des douzaines de vies innocentes sont perdues à jamais, alors même que nous nous rencontrons ici pour déterminer si un climat propice à une amorce de négociations en Afrique du Sud a été créé, conformément aux dispositions de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe.

Comment expliquer tant de violence à un moment de l'histoire de l'Afrique du Sud qui est censé offrir autant d'espoirs et de promesses? Comment expliquer la paralysie apparente de celui qui est responsable du maintien de l'ordre public, c'est-à-dire le Gouvernement de l'Afrique du Sud? Je ne suggère nullement que le Président de l'Afrique du Sud lui-même, qui a si courageusement ouvert, le 2 février 1990, les portes à autant d'espoirs et de promesses, puisse être associé d'une façon quelconque aux déprédations commises par ceux, appartenant ou non aux forces de police, qui semblent vouloir contrecarrer tous ses efforts de recherche d'un nouvel ordre démocratique pour l'Afrique du Sud.

Et pourtant, il serait totalement irréaliste de notre part de croire à la bonne foi éclatante et un réel sens humanitaire de forces de police dont la mentalité sociopolitique, la formation et la philosophie ont été forgées dans le creuset de la culture d'apartheid. Nous avons récemment survécu au terrible cauchemar qu'était la présence de forces de police analogues en Namibie, dont les directives au cours de la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité s'opposaient nettement à celles du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition et du Gouvernement sud-africain. Nul doute qu'aujourd'hui encore, alors que nous parlons, certains membres des forces de police de la Namibie demeurent embourbés dans leur passé de violence.

M. Legwaila (Botswana)

Il est donc fort possible que nous assistions aujourd'hui à une tentative, de la part de certains membres des forces de police sud-africaines, de perpétuer à tout prix la culture koevoet afin d'empêcher la naissance d'une nouvelle Afrique du Sud dans laquelle leur conception tordue de la vie n'aurait pas de place.

J'ose en outre affirmer qu'il est également fort possible que, parmi les victimes de l'apartheid, se trouvent ceux qui, pour une raison ou une autre - inexplicable à nos yeux - se sont laissé manipuler par les adversaires de l'initiative du Président De Klerk et de Mandela. Ils se sont laissé entraîner dans une danse de la mort, dont leurs propres congénères, leurs propres frères et soeurs des sordides foyers non mixtes de l'Afrique du Sud urbaine sont les principales victimes.

Tout ce carnage fait bien sûr l'affaire des partisans d'un passé discrédité, ceux de l'Afrikaanse Weerstand Beweging (AWBs) et leurs semblables. Au lieu de contribuer à créer les conditions dans lesquelles l'espoir et la promesse précaires d'une nouvelle Afrique du Sud à laquelle nous tenons tant pourraient progresser en paix, les extrémistes des communautés blanche et noire s'empressent d'attiser les flammes de conflits raciaux et tribaux pour justifier leur récidive. Ces extrémistes se réjouissent actuellement de façon cynique de la terrible violence qui menace de nuire au rapprochement qui a eu lieu jusqu'ici entre le Président De Klerk et M. Mandela.

Et pourtant, il ne peut heureusement y avoir de retour en arrière. Le rapport du Secrétaire général montre ce qu'a fait l'Afrique du Sud pour assurer la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe et ce qu'il lui reste encore à accomplir. C'est important. Tous constatent que la masse de lois répressives sur lesquelles s'appuie l'apartheid demeure en place, et aucun climat propice à l'amorce de négociations ne peut être créé tant que ces lois n'auront pas été abrogées. Je dis cela sans préjuger de l'assurance donnée par le Président De Klerk que ces lois, particulièrement la Group Areas Act, la Land Act et plusieurs autres, seront abrogées à la prochaine session du Parlement. Il s'agit d'une assurance, et non d'un fait. C'est une promesse, et non encore une réalité. Tant que toutes ces lois n'auront pas été abrogées et que les autres conditions décrites dans la Déclaration sur l'apartheid n'auront pas été remplies, il nous semble que toute déclaration sur le fait que le

M. Legwaila (Botswana)

processus en cours en Afrique du Sud, quel qu'il soit, est devenu ou non irréversible est vraiment déplacée. Il n'est survenu aucun changement fondamental en Afrique du Sud qui autorise un relâchement de la pression exercée au cours des années par la communauté internationale sur le régime sud-africain afin de le forcer à renoncer à l'apartheid.

Néanmoins, le Président De Klerk et l'ANC ont déclenché le mouvement. Il s'agit parfois d'un va-et-vient, mais le mouvement est déclenché. Nous leur souhaitons un franc succès. Il n'y a pas de doute, comme je l'ai déjà dit, que, d'une certaine façon, l'Afrique du Sud n'est plus la même depuis le 2 février dernier. Les minutes du Cap et de Pretoria ont montré que la promesse d'une nouvelle Afrique du Sud pouvait, si on l'entretenait soigneusement, devenir une réalité.

Il faut cependant comprendre que les pourparlers ont été une affaire bipartite. Ils n'ont pas reflété le pluralisme politique complexe et explosif de l'Afrique du Sud, qui doit être pleinement pris en compte dans le processus de négociations pour que le résultat final de ces négociations puisse être approuvé par tous. M. Mandela a demandé à juste titre la formation d'un front élargi des opprimés qui discuterait avec le Gouvernement à la table de conférence. Cet appel doit être entendu sans retard par tous les intéressés.

Je ne préconise pas de prendre des raccourcis au sujet de la mise en oeuvre de la Déclaration. Je ne parle pas de négociations au stade actuel, parce qu'il ne s'agit de rien d'autre actuellement en Afrique du Sud que de pourparlers et que la mise en oeuvre de la Déclaration n'est pas achevée. Il serait pour le moins malheureux et tragique, que les occasions qui se sont présentées de résoudre pacifiquement le problème sud-africain soient perdues.

M. Leqwaila (Botswana)

Le rapport du Secrétaire général parle de lui-même. Pretoria doit tenir l'engagement qu'il a pris de frayer la voie à la paix en Afrique australe. La Déclaration sur l'apartheid doit être appliquée intégralement. Des mesures importantes ont été prises pour l'appliquer, nous en convenons. Le consensus toutefois est qu'il reste encore beaucoup à faire pour ouvrir la voie à de véritables négociations devant aboutir à des changements irréversibles et profonds en Afrique du Sud.

M. INSANALLY (Guyana) (interprétation de l'anglais) : Les événements dramatiques qui se déroulent dans le Golfe persique paraissent avoir éclipsé la récente évolution en Afrique du Sud. Il est clair, néanmoins, qu'au cours des derniers mois il y a eu des changements visibles dans la vie politique de ce pays. Certains ont eu des conséquences sur le système actuel de l'apartheid, suscitant l'espoir que son démantèlement n'est pas éloigné. D'autres changements semblent, toutefois, être pour le pire et mettent en danger le processus de négociations nécessaire à la création d'une Afrique du Sud réellement démocratique et fondée sur l'équité et la justice pour toute sa population.

D'après tous les rapports, la situation dans ce pays, au lieu de s'améliorer, a considérablement empiré depuis l'an dernier. La recrudescence de violence est telle que le journal The Sowetan prédit que seul le chaos peut en résulter. Une telle éventualité serait véritablement désastreuse, car elle mettrait en danger non seulement des vies humaines mais également l'avenir des négociations entre le Gouvernement et l'African National Congress (ANC). Les tensions qui existent actuellement entre le Gouvernement et ceux qui luttent contre l'apartheid sont évidemment si graves qu'il semble inutile à ce stade de tenir des discussions. Les négociations ne peuvent être conduites efficacement dans une atmosphère de tension entre les parties. Face à ce recul décevant, les deux parties ont l'obligation évidente de réfléchir aux conséquences qu'aurait une rupture des pourparlers et de faire un effort résolu pour résoudre leurs divergences dans l'intérêt de la paix et de la stabilité pour l'Afrique du Sud.

Et les divergences sont nombreuses évidemment. Le rapport du Secrétaire général des Nations Unies et celui du Groupe de surveillance du Comité ad hoc sur l'Afrique du Sud de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) montrent que l'évaluation faite par le Gouvernement sud-africain sur les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration sur l'apartheid diffère de celle des mouvements de libération et d'autres protagonistes dans la lutte. Bien qu'ayant

M. Insanally (Guyana)

une optique différente, les deux documents concluent que si un certain progrès a été fait vers un rapprochement, les parties restent dangereusement divisées.

Certains observateurs sont prêts à reconnaître que depuis le début de cette année il y a eu une certaine évolution positive en Afrique du Sud, qui a ouvert "des possibilités réelles pour le démantèlement du système d'apartheid". Parmi ces mesures, il faut citer la libération du détenu le plus célèbre du pays, Nelson Mandela, et d'un certain nombre d'autres prisonniers politiques; la suspension de la peine de mort; la levée des interdictions et restrictions frappant des partis politiques proscrits jusqu'alors; l'abrogation de certains des règlements d'urgence; et certaines initiatives budgétaires et autres visant à améliorer le bien-être des masses noires en Afrique du Sud. Ces mesures ont été hautement vantées par le gouvernement du Président De Klerk comme étant un témoignage de son attachement au changement.

En même temps, il est évident d'après la réaction générale de la majorité noire que ces changements - si toutefois ils n'arrivent pas trop tard - ne sont certainement pas considérés comme suffisants. On indique, par exemple, que même si l'état d'urgence a été levé, le Public Safety Act qui permet au régime d'apartheid d'imposer l'état d'urgence reste intact. En outre, le pouvoir de répression du Gouvernement reste enraciné dans la législation permanente, telle que l'Internal Security Act.

De même, les piliers principaux de l'apartheid sont toujours en place, ce qui fait douter de la crédibilité du changement. Du Group Areas Act, on entend dire qu'il doit être "remplacé de façon ordonnée" et que, tant que des mesures efficaces et généralement acceptables ne lui auront pas été substituées, les zones résidentielles resteront protégées par cette loi. Des dispositions analogues régissent l'abolition du Land Act. En ce qui concerne le Population Registration Act, qui établit des différences sur la base des groupes de population, il a été souligné qu'il est "une partie inséparable de la Constitution et de la loi électoral" et que, par conséquent, tout amendement doit se faire "conjointement avec la constitution existante", etc.

En outre, il a été établi que certaines des réformes les plus louables ne représentent au mieux que des demi-mesures. La levée des interdictions frappant les organisations politiques n'a pas été suffisamment loin. Car une simple législation sans protection nécessaire pour fonctionner semble vide et insuffisante. La libération des prisonniers politiques a été ralentie par le débat

M. Insanally (Guyana)

sur la définition des termes. D'autre part, la levée de l'état d'urgence dans des régions autres que la province du Natal a suscité des réactions défavorables. Sa réimposition, par la suite, dans certaines sections du Transvaal à cause de la violence entre Noirs dont on parle beaucoup, a été expliquée de façon plausible par les autorités. Toutefois, la majorité noire et ses dirigeants ont estimé que ces explications étaient trompeuses et qu'elles visaient principalement à satisfaire l'opinion publique internationale. Quoi que l'on puisse croire, nous ne pouvons que partager la conclusion à laquelle parvient le Secrétaire général dans son rapport :

"Tant que persisteront des comportements raciaux et que seront maintenues des structures d'apartheid au niveau local, le processus de changement se heurtera à des difficultés." (A/44/960, par. 254)

Ceci étant, le Gouvernement du Guyana estime que l'on doit se hâter d'appliquer toutes les conditions prescrites par les Nations Unies et les pays non alignés dans leurs déclarations afin de créer le climat propice aux négociations. Bien sûr, un tel objectif n'est pas facile à atteindre étant donné que les partisans de l'apartheid vont certainement conspirer pour y faire obstacle. Le Gouvernement de Pretoria pourrait donc trouver plus habile de procéder encore plus lentement à des réformes. Cependant, comme cela a été répété ici à maintes reprises, l'apartheid ne peut être réformé; il doit être éliminé. Le Gouvernement doit se rendre compte que ce ne sont pas des petits coups qui tueront la bête de l'apartheid. Un coup mortel doit lui être infligé. C'est pourquoi nous demandons instamment au Président De Klerk, qui a été suffisamment courageux pour livrer bataille, de débarrasser l'Afrique du Sud de l'apartheid une fois pour toutes.

Comme tout animal blessé, l'apartheid est maintenant le plus dangereux et le plus vicieux. On ne peut pas prévoir ce qu'il fera pour survivre. La communauté internationale doit par conséquent être extrêmement vigilante et ne pas céder à la satisfaction à cette étape critique. Les Nations Unies doivent veiller à ce qu'on ne fasse pas de quartier avec l'apartheid, et que le plein effet des mesures visant à son élimination se fasse sentir. Dans ce contexte, la pression des sanctions, qui a manifestement beaucoup fait pour entraîner les changements qui ont eu lieu en Afrique du Sud, doit se maintenir. C'était l'avis unanime du Comité des ministres des affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique du Sud, dont le Guyana a l'honneur d'être membre, lorsqu'il s'est réuni en mai dernier à Abuja, au Nigéria.

M. Insanally (Guyana)

Nous voudrions croire, toutefois, que le bon sens va prévaloir en définitive et que le Gouvernement sud-africain va sérieusement négocier une fin pacifique de l'apartheid. Les réunions tenues à Groote Schuer et à Pretoria semblent confirmer sa bonne foi.

Par ailleurs, en renonçant à la violence et en démontrant qu'ils étaient prêts à envisager un compromis, les interlocuteurs de l'ANC ont donné une réponse diplomatique et opportune. Ces bons débuts nous amènent à croire que tout n'est pas perdu et qu'en dépit de la violence actuelle, les deux parties poursuivront leur recherche de la paix.

Le Gouvernement du Guyana est donc confiant que la fin de l'apartheid ne se fera pas attendre longtemps. Comme en Europe de l'Est, les vannes politiques ont été ouvertes et les événements reprendront leur cours normal. Avec la libération de Nelson Mandela, symbole de la lutte anti-apartheid, le processus en faveur de la démocratie non raciale en Afrique du Sud est devenu inexorable et irréversible. Aucun de ceux qui ont entendu ce grand homme d'Etat lors de sa visite à New York n'en doute.

M. Insanally (Guyana)

Dans son discours à l'Assemblée, il nous a demandé de conserver la foi, de maintenir la pression et de parcourir le chemin restant avec le peuple sud-africain, pour qu'il puisse enfin, comme il l'a dit de façon si poétique, célébrer :

"une victoire acquise, un rêve comblé, le triomphe de la justice sur un passé tyrannique, la réalisation de l'idéal consacré dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme."

(A/44/960, annexe VI)

Nous ne devons pas les décevoir, ni lui ni le peuple sud-africain.

M. TADESSE (Ethiopie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, connaissant l'extrême compétence avec laquelle vous avez dirigé les travaux de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, je suis extrêmement heureux de vous voir présider ces réunions avec votre habileté habituelle. Vivement conscient de vos éminentes qualités de diplomate, je suis certain que nos délibérations auront tout le succès qu'elles méritent.

Depuis l'adoption de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe par l'Assemblée générale en décembre dernier à sa seizième session extraordinaire, nous avons suivi l'évolution de la situation en Afrique du Sud avec quelque impatience et même avec un optimisme prudent.

Néanmoins, comme il ressort clairement du rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Afrique du Sud depuis le début de l'année, on n'a enregistré jusqu'à présent aucun changement fondamental qui pourrait nous encourager à croire que des progrès substantiels et irréversibles ont été réalisés dans ce pays. En fait, s'il y a bien quelque chose qui ressort en substance du rapport du Secrétaire général, c'est que le gouvernement de Pretoria n'a satisfait qu'une seule des cinq conditions énoncées dans la Déclaration concernant la création d'un climat propice à la poursuite de véritables négociations.

Bien que nous ayons conscience de l'impact que la levée de l'interdit frappant les organisations anti-apartheid et la libération d'un nombre limité de prisonniers politiques aura vraisemblablement sur l'évolution de la situation en Afrique du Sud, nous continuons à croire que les principaux piliers de l'apartheid sont toujours intacts. En fait, les lois extrêmement draconiennes sur lesquelles repose le compartimentage racial de la société sud-africaine restent encore à abolir. L'infâme Group Areas Act ainsi que la Population Act continuent d'être utilisées en tant qu'armes puissantes pour perpétuer la marginalisation de la majorité noire d'Afrique du Sud.

M. Tadesse (Ethiopie)

Malgré nos espoirs dans la libération inconditionnelle de tous les prisonniers politiques d'Afrique du Sud, un grand nombre d'entre eux sont toujours confinés dans les basses fosses de l'apartheid. Tant que ces prisonniers n'auront pas été libérés et que les conditions nécessaires au retour des exilés n'auront pas été créées, des milliers de Sud-Africains continueront d'être privés de leur droit de rentrer en toute sécurité dans leur patrie.

Parmi les événements qui se déroulent en Afrique du Sud, le plus navrant est probablement la persistance de la violence dans les townships. Cette violence, bien souvent attisée par des éléments de droite de la communauté blanche d'Afrique du Sud, auxquels se joignent des membres des forces de sécurité, non seulement provoque inutilement des pertes humaines et matérielles mais fait obstacle à la poursuite du dialogue politique. Etant donné la gravité de la situation et ses incidences sur l'évolution des événements en Afrique du Sud, il importe qu'il soit promptement mis fin à cette violence. A cet égard, c'est au gouvernement de Pretoria qu'incombe la responsabilité du maintien de l'ordre.

Si le régime de Pretoria a manifestement eu tendance à recourir aux méthodes du dialogue avec les victimes de l'apartheid, cela tient surtout aux sanctions universelles imposées par la communauté internationale. Ces sanctions doivent demeurer en vigueur tant que des changements irréversibles ne se seront pas produits en Afrique du Sud et que les piliers de l'apartheid n'auront pas été démantelés. Bien que nous rendions hommage à tous les Etats qui, respectant fidèlement leurs obligations internationales, continuent d'appliquer les sanctions contre l'Afrique du Sud, nous devons cependant exprimer la consternation que nous inspirent les mesures unilatérales prises par certains pour lever les sanctions contre ce pays. Ces mesures d'érosion des sanctions n'auront pas seulement pour effet de saper les efforts déployés par la communauté internationale pour essayer d'influencer le cours des événements en Afrique du Sud, mais risquent d'être mal interprétées par ceux qui, dans ce pays, cherchent à ne procéder qu'à des changements de pure forme. C'est pourquoi nous demandons à tous de s'abstenir de prendre quelque mesure que ce soit qui pourrait contribuer au relâchement des sanctions contre l'Afrique du Sud tant que la communauté internationale ne se sera pas prononcée sur cette question vitale.

Bien qu'il apparaisse que la communauté blanche d'Afrique du Sud répugne à contribuer à la formation d'un Etat uni, démocratique et non racial, les chances de règlement pacifique de la question sud-africaine existent de toute évidence. Tout

M. Tadesse (Ethiopie)

retard apporté dans le processus de négociation menant à un effort conscient destiné à démanteler l'apartheid ne manquera pas d'avoir des conséquences néfastes sur tous les secteurs de la société sud-africaine.

Il appartient maintenant à ceux qui sont aux commandes à Pretoria d'agir en faveur de la paix et de la démocratie en Afrique du Sud ou de faire face aux conséquences de la violence, de l'instabilité et de l'incertitude qui sont inhérentes à la nature même de l'apartheid. Nous espérons que, dans leurs actes, ils opteront pour la première ligne d'action.

M. MORTENSEN (Danemark) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur d'intervenir au nom des cinq pays nordiques : la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et le Danemark.

Il y a neuf mois, à sa seizième session extraordinaire, l'Assemblée générale a adopté par consensus la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. La Déclaration constitue un message ferme et unanime de la communauté internationale, selon lequel l'odieux système d'apartheid doit être aboli.

M. Mortensen (Danemark)

La poursuite de la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud et l'unanimité manifestée par la communauté mondiale à ce propos ont selon nous été déterminants en ce sens qu'elles ont conduit le Gouvernement sud-africain à entamer un processus politique laissant espérer que des changements politiques profonds sont enfin possibles en Afrique du Sud. C'est la raison pour laquelle il est d'autant plus important, à la présente session, de préserver ce consensus et de s'efforcer d'arriver à une résolution constructive et équilibrée dans l'esprit de la Déclaration de décembre dernier.

Nous sommes saisis du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Les pays nordiques voudraient saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général de son remarquable travail. Il a su nous brosser un tableau général, équilibré et riche d'informations sur les événements et les opinions en Afrique du Sud depuis l'adoption de la Déclaration. Même si la situation en Afrique du Sud a beaucoup évolué depuis, le rapport n'en constitue pas moins une base précieuse pour les délibérations de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale sur la question de l'apartheid.

Les pays nordiques se félicitent des réformes intervenues en Afrique du Sud sous la conduite du Président De Klerk, ainsi que du dialogue amorcé entre le Gouvernement sud-africain et l'ANC. La clairvoyance et le courage manifestés par le Président De Klerk et M. Nelson Mandela dans ce processus ont été largement applaudis. Une nouvelle étape a été franchie le 6 août avec les Minutes de Pretoria, les deux parties déclarant que tout était prêt pour les négociations sur la nouvelle constitution.

Les pays nordiques ont toujours été d'avis que c'est par la négociation et non par le recours à la violence que l'on devait arriver à des changements profonds et irréversibles. Nous nous félicitons que l'ANC ait pris l'importante décision de suspendre toutes les opérations armées. En Afrique du Sud, toutes les parties devraient suivre l'exemple de l'ANC et du Gouvernement et s'engager à trouver des solutions pacifiques sans recourir à la violence.

Parallèlement au processus politique en cours, le Gouvernement sud-africain devrait de toute urgence prendre les mesures nécessaires pour réparer les grossières inégalités sociales et économiques qui existent en Afrique du Sud du

M. Mortensen (Danemark)

fait du système d'apartheid. Comme le fait remarquer le Secrétaire général dans son rapport, la violence généralisée et les énormes disparités économiques et sociales risquent de présenter des difficultés pour le processus politique si l'on n'entreprend pas d'y remédier au plus haut niveau.

Ces dernières semaines, la violence a augmenté de façon tragique dans la société sud-africaine. Toutes les parties devraient faire de leur mieux pour arrêter ce cycle tragique de violence, stabiliser la situation et régler leurs différends par le biais du dialogue. Il incombe au Gouvernement sud-africain la responsabilité de mettre fin de manière impartiale à cette situation.

Nul doute qu'un processus crucial est engagé en Afrique du Sud. Toutefois, le chemin sera long et difficile. D'importants piliers du système d'apartheid restent à éliminer.

C'est dans ce contexte que les ministres des affaires étrangères des pays nordiques ont, lors de leur réunion des 11 et 12 septembre dernier en Norvège, réaffirmé que leur politique à l'égard de l'Afrique du Sud continuait à se fonder sur les éléments centraux du Programme d'action nordique de 1988. Dès lors, les Gouvernements nordiques maintiendront les pressions sur le Gouvernement sud-africain, y compris les sanctions économiques, tant qu'il ne sera pas devenu évident que des changements profonds et irréversibles se sont produits en Afrique du Sud.

Les pays nordiques continueront à suivre de près les événements en Afrique du Sud et à user de leur influence pour y promouvoir le dialogue et le processus de démocratisation. Notre politique de mesures restrictives sera revue à la lumière de l'évolution de la situation en Afrique du Sud.

M. AKSIN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par dire le plaisir que j'éprouve à voir un éminent fils de l'Afrique présider ces importantes réunions de l'Assemblée générale. Qu'il me soit également permis de rendre tout particulièrement hommage au Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, et aux membres de l'équipe des Nations Unies qui nous ont présenté un rapport complet sur les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration sur l'apartheid adoptée par l'Assemblée générale. Ce rapport brosse un tableau complet et réaliste de la situation politique en Afrique du Sud.

M. Aksin (Turquie)

Comme le Secrétaire général l'indique à juste titre dans son rapport, la situation en Afrique du Sud a commencé à prendre une tournure encourageante depuis le début de cette année. Nous espérons que cette évolution va se poursuivre et améliorer sensiblement la vie des populations de la région qui ont tant souffert.

Aussi bienvenus qu'ils soient, ces changements ne sont pas suffisants pour rendre irréversible le démantèlement de l'apartheid. D'autre part, les mesures nécessaires à l'instauration d'un climat propice aux négociations n'ont pas été pleinement appliquées. Néanmoins, les initiatives prises par le Gouvernement sud-africain, si elles sont complétées et appuyées par des mesures audacieuses, devraient raccourcir le long et difficile chemin qu'il faudra parcourir jusqu'à l'élimination de la ségrégation et de la discrimination raciales par des moyens pacifiques.

A ce stade, je voudrais parler de la libération de certains prisonniers politiques, notamment de celle de M. Mandela; de la levée de l'interdiction frappant l'African National Congress of South Africa (ANC), le Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et les autres organisations anti-apartheid; et de la levée partielle de l'état d'urgence.

Nous pensons également que la Groote Schuur Minute et l'Accord intervenu entre le Gouvernement sud-africain et l'ANC à l'issue de leurs pourparlers, s'ils sont mis en oeuvre sur la base de la confiance et de la bonne volonté mutuelles, pourront - comme on peut le lire dans l'Accord - "devenir un jalon sur la voie conduisant à la paix et à la prospérité pour le pays".

L'apartheid ne peut être réformé; il faut purement et simplement le démanteler. Pour cela, il convient d'éliminer les principaux piliers de l'apartheid tels que le Population Registration Act, le Land Act, le Group Areas Act, ainsi que toutes les autres lois et pratiques qui sous-tendent la discrimination raciale.

L'élaboration d'une nouvelle constitution, la tenue d'élections libres et honnêtes à l'assemblée constituante sur une base non raciale et, si besoin est, l'adoption du principe d'un référendum national et non d'un référendum minoritaire, seront les principaux éléments mettant à l'épreuve la détermination et la volonté du gouvernement De Klerk de démanteler ce système anachronique.

M. Aksin (Turquie)

La vague de violence au Natal, qui s'est récemment étendue à d'autres régions du pays, est l'une des principales sources de préoccupation, car elle risque de compromettre le climat politique nécessaire aux négociations. Outre ses effets dévastateurs sur un pays qui, sur le plan racial, est divisé, l'existence de la violence peut servir de prétexte pour mettre fin au processus en cours auquel sont déjà opposées certaines couches de la population.

Nous assistons actuellement à des changements très importants dans le monde. En dépit de la récente crise du Golfe, les perspectives de voir mettre en place un nouvel ordre international reposant sur des valeurs communes, la confiance mutuelle et la solidarité internationale sont prometteuses.

Dans cette nouvelle ère, où la politique mondiale change rapidement, le système odieux de l'apartheid lutte encore pour survivre en dépit de la condamnation universelle de la communauté internationale. Aujourd'hui, nous avons la responsabilité historique de débarrasser le monde du fléau du racisme qui va à l'encontre des valeurs les plus fondamentales auxquelles nous croyons tous. Nous devons tirer parti du consensus de la communauté internationale pour maintenir l'impulsion donnée par la Déclaration sur l'apartheid, notamment en continuant d'exercer les pressions sur l'Afrique du Sud, jusqu'à ce que la situation soit devenue irréversible. Nous ne devons pas relâcher nos efforts avant que l'apartheid ait été purement et simplement éliminé.

M. ALARCON DE QUESADA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : La nécessité d'appliquer la Déclaration que l'Assemblée a adoptée par consensus constitue un engagement solennel pris par tous les Etats Membres de l'Organisation. Cela signifie qu'il faut réaliser dès que possible l'objectif d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale. Pour ce faire, l'Afrique du Sud doit apporter intégralement les changements profonds et irréversibles énoncés dans la Déclaration et son Programme d'action tandis que tous les Etats Membres doivent se conformer aux engagements qu'ils ont pris lors de leur adoption.

On a remarqué qu'effectivement des changements encourageants sont survenus en Afrique du Sud, notamment la libération du camarade Nelson Mandela, la reprise des activités de l'African National Congress (ANC) et d'autres organisations populaires, et l'amorce d'un dialogue entre l'ANC et les autorités de Pretoria. Il faut cependant dire que ces changements sont insuffisants et ne correspondent pas aux exigences de la Déclaration qui a été adoptée par l'Assemblée. En outre, si certains changements ont pu être réalisés et si nous pouvons envisager la possibilité encourageante d'une solution pacifique à ce conflit qui dure depuis trop longtemps, ils sont dus à deux raisons fondamentales : premièrement la lutte même du peuple africain d'Afrique du Sud - sa lutte dévouée, héroïque et prolongée - et deuxièmement la pression de la communauté internationale pour soutenir le mouvement de libération nationale de l'Afrique du Sud et pour exiger la cessation et le démantèlement de l'apartheid.

Toute tentative en vue de diminuer la solidarité avec le mouvement de libération ou relâcher la pression internationale contre l'apartheid ne contribuera nullement à rapprocher le moment où il sera possible de réaliser pacifiquement les objectifs de la Déclaration, bien au contraire. C'est pourquoi ma délégation exprime son accord avec les observations que l'on trouve dans le document A/44/972, présenté par le Groupe des Etats africains, qui contient les commentaires faits par ce groupe d'Etats Membres au sujet du rapport présenté par le Secrétaire général. Nous devons dire en toute franchise que nous partageons l'inquiétude africaine suscitée par certaines formulations figurant dans le rapport du Secrétaire général et l'omission de certains points. Nous devons rejeter toute tentative visant un compromis avec l'apartheid. L'apartheid n'est pas négociable : il doit être éliminé. Nous devons tous nous conformer à nos décisions pour mettre fin à ce régime.

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

Le document du Secrétaire général, comme l'attitude de certains Membres de l'Organisation, ne correspond nullement aux obligations qui ont été souscrites. Il suffit de lire les commentaires du Groupe des Etats africains au paragraphe 6.1 de leurs observations quant à leur profonde préoccupation, qui doit être la nôtre, du fait qu'un membre de l'Assemblée a levé les sanctions en violation flagrante de l'esprit et de la lettre de la Déclaration qui a cependant été adoptée par consensus.

D'autres réponses figurant dans le rapport du Secrétaire général indiquent également que l'engagement effectif pris par les Etats Membres à l'égard du document que nous examinons n'est pas le même pour tous.

Je voudrais signaler en outre que l'Assemblée se réunit pour examiner cette déclaration, au moment où sévit une grave situation, pleine de dangers pour l'humanité et de défis importants pour notre organisation : le conflit déplorable dans le golfe Persique qui a obligé notre organisation à prendre, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, des mesures draconiennes, dont la stricte application a été demandée d'urgence par le Conseil de sécurité. Il convient que le Conseil de sécurité tente d'assumer ses responsabilités partout où la paix et la sécurité internationales sont menacées ou violées. Mais nous ne saurions accepter une approche sélective lorsqu'il s'agit d'appliquer les principes de la Charte.

Je dois faire remarquer à l'Assemblée que, tandis que nous montrons cette efficacité et cette vigueur en appliquant les sanctions et en veillant à leur exécution, force est de constater que, malheureusement, les sanctions relatives à l'embargo des armes en Afrique du Sud, qui font l'objet de la résolution 421 (1977) du Conseil de sécurité, n'ont pas attiré à l'Organisation la même attention ni le même intérêt. Et le Comité, que le Conseil a créé pour veiller à l'application de ces sanctions, se trouve en fait à une étape critique, qui le rend incapable d'agir, parce que tous ne montrent pas un intérêt véritable pour que ces sanctions et les autres mesures que l'Assemblée s'est engagée à appliquer se transforment en une réalité pratique.

Nous voudrions également signaler qu'il y a quelques aspects particuliers de la Déclaration et du Programme d'action que l'Assemblée a adoptés par consensus qui sont manifestement violés chaque jour. Qu'il me soit permis de lire l'alinéa f) du Programme, qui figure à la page 115 du document que nous examinons. Il s'agit d'un des engagements qui a été pris ici et en vertu duquel il a été décidé

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

"D'apporter l'assistance que pourraient solliciter les Gouvernements angolais et mozambicain en vue de garantir la paix à leur peuple, et d'encourager et d'appuyer les initiatives de paix prises par ces deux gouvernements pour ramener la paix et une vie normale dans leur pays;"

(A/44/960, p. 115)

Cet alinéa, si nous comprenons bien le texte espagnol, est également contraignant pour le Gouvernement américain, mais nul n'ignore que ce gouvernement n'a pas appuyé les initiatives de paix du Gouvernement angolais ni mis fin à ses tentatives d'encourager la guerre et l'instabilité dans ce pays.

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

En conclusion, nous voudrions insister pour que notre assemblée réaffirme tout ce qui figure dans la Déclaration et dans son programme d'action, ainsi que la nécessité de leur application pleine et immédiate. Elle se doit d'établir sans équivoque que les mesures qui doivent être prises par l'Afrique du Sud en vue de l'application de la Déclaration doivent être définitives et irréversibles, ainsi que prévu dans la Déclaration qui a été adoptée. Nous devons prier instamment tous les gouvernements et toutes les organisations intergouvernementales de respecter strictement le programme d'action et la Déclaration. Nous devons également préciser clairement que le régime sud-africain doit, sans plus tarder, créer les conditions propices aux négociations en prenant toutes les mesures prévues par notre déclaration et, en particulier, en remplissant son engagement de renoncer à toute législation répressive qui pourrait limiter les possibilités d'action politique des organisations africaines.

Nous espérons que cette session de l'Assemblée générale contribuera à démontrer l'engagement authentique de la communauté internationale à l'égard de la Déclaration et de son programme d'action et sa volonté de les faire respecter et strictement appliquer par tous les Etats Membres.

M. PHOOFOLO (Lesotho) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, le Royaume du Lesotho est toujours heureux de vous voir lutter sans relâche pour la cause de la liberté et de la justice. Vous restez pour nous une source précieuse d'inspiration. Vous êtes notre fierté.

Tandis que nous nous penchons sur le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe adoptée par consensus en décembre 1989, il devient essentiel et impératif d'examiner plus à fond l'évolution historique de l'apartheid et, par conséquent, tout l'attirail qui l'accompagne.

Le South Africa Act de 1909 qui a donné naissance à l'Union de l'Afrique du Sud en 1910 a marqué le début d'une ère tragique, qui a abouti au statut actuel qui prévaut en Afrique du Sud. Les Noirs et tous les autres peuples de couleur, à l'exception des gens d'origine européenne, ont été définitivement et délibérément soumis à des souffrances incessantes dans le pays où ils étaient nés. Les Africains ont été intentionnellement et sciemment transformés en étrangers sur

M. Phoofolo (Lesotho)

le territoire qui leur avait été donné par Dieu. Aucun Africain n'est jamais venu d'Europe en tant que missionnaire, commerçant, explorateur ou colonialiste à la recherche de richesses matérielles ou pour exercer sa domination sur d'autres peuples.

La souffrance perpétuelle de l'homme noir en Afrique du Sud l'a conduit essentiellement à mener la lutte pour recouvrer son droit de naissance. Les Africains n'ont cessé de subir des humiliations et toutes sortes de privations en raison de la couleur de leur peau. Ils ont été privés du droit de décider librement de la vie qu'ils entendaient mener dans leur propre pays et ont été soumis à un ensemble de lois répressives qui étaient codifiées dans la politique d'apartheid. Ce sont là des politiques qui visent à la destruction de l'homme noir, non seulement en Afrique du Sud, mais dans toutes les régions faisant partie intégrante de l'Afrique australe.

Alors que le "monde civilisé" était encore insensible aux souffrances perpétuelles de l'homme noir en Afrique du Sud, le grand peuple de l'Inde a attiré l'attention de cette coalition mondiale sur les maux de l'apartheid et ses effets destructeurs dans la région. L'ampleur des destructions provoquées par la politique d'apartheid dans les secteurs politique, économique et social de la région est maintenant internationalement connue.

L'apartheid a non seulement été sans pitié pour l'homme noir mais a également été impitoyable à l'égard de tous les individus - quels que soient leur groupe d'âge, leur sexe et leur situation sociale - aussi longtemps que la pigmentation de leur peau n'était pas considérée comme blanche. Des vies précieuses ont été perdues, des biens détruits et des souffrances humaines indicibles endurées par tous ceux qui avaient été transformés en étrangers dans le pays même où ils étaient nés, de même que par leurs voisins. Lors de démonstrations pacifiques contre l'apartheid, telles que les campagnes du refus des années 50 et d'autres similaires, la répression impitoyable est devenue la norme. Depuis lors, tout homme noir a souffert physiquement et mentalement.

Le monde a persisté à refuser de reconnaître que le régime de l'apartheid se comportait de façon insensée jusqu'à ce que la police de l'Afrique du Sud à la gâchette facile ait massacré des dizaines de Noirs sud-africains à Sharpeville lors d'une autre démonstration pacifique contre les Pass Laws de l'apartheid qui avaient fait de l'homme noir un total étranger dans son propre pays. Le massacre à

M. Phoofolo (Lesotho)

Sharpeville de personnes de couleur innocentes, hommes, femmes et enfants, a déclenché la spirale de violences de l'apartheid et de ses conséquences destructrices en Afrique australe. Les bannissements, les détentions sans procès, les décès dans les prisons, les déportations, les exécutions politiques et les fuites pour des raisons de sécurité personnelle sont devenus l'ordinaire quotidien des opprimés, tout comme les raids transfrontières qui ont causé d'immenses dommages à tous les pays d'Afrique australe.

Alors que l'Afrique australe était en flammes, la communauté mondiale n'a cessé de discuter et de voter des résolutions sans fin condamnant et dénonçant la politique d'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Il est de fait que la réprobation internationale unanime contre l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe a pris de façon décisive la bonne route lors de la bataille de Cuito Cuanavalle en Angola. Les conséquences politiques qui ont découlé de cet affrontement historique avec les forces de l'apartheid sont bien connues : la Namibie est maintenant parmi nous en tant que pays libre, toujours en lutte pour mettre de l'ordre dans sa maison sur les plans économique et social.

C'est un fait bien connu que des écoliers ont été obligés de fuir leur pays bien-aimé en 1976, et que jusqu'à ce jour, ils restent dispersés de par le monde du fait de la poursuite de la politique d'apartheid. Certains sont morts, d'autres ont été mutilés, et d'autres encore handicapés de façon permanente en raison des souffrances perpétuelles infligées au peuple noir de l'Afrique du Sud par suite de l'existence du Population Registration Act, du Group Areas Act et du Land Acts, qui se portent fort bien et sont toujours en vigueur dans le code de l'Afrique du Sud.

En tant que conséquence logique mais regrettable de l'apartheid, le climat politique et économique en Afrique du Sud a toujours été caractérisé par la violence. D'où l'état d'urgence et la pléthore de lois soigneusement élaborées et destinées à entraver l'activité politique dans le pays.

M. Phoofolo (Lesotho)

La Déclaration qui a abouti au rapport dont nous sommes saisis est extrêmement claire dans son message et son orientation. Nous prenons note et nous nous félicitons du fait que le Secrétaire général s'est acquitté de son mandat aux termes de la Déclaration. Nous prenons note également des événements politiques qui se sont déroulés en Afrique du Sud depuis l'adoption de la Déclaration de consensus de l'Assemblée.

Si la mission du Secrétariat des Nations Unies a conclu que "l'Afrique du Sud se trouve à la veille d'une ère nouvelle", il convient néanmoins de remarquer que la violence, qui est l'une des conséquences de l'apartheid, persiste toujours avec la même intensité en Afrique du Sud. Les tueries fratricides honteuses au Natal ont continué sans relâche et le génocide s'est maintenant étendu à la province du Transvaal et à la région du Soweto en particulier. La communauté internationale ne saurait admettre que les meurtres de manifestants pacifiques à Sebokeng en mars et en juillet de cette année aient été des perspectives encourageantes en ce qui concerne le démantèlement de l'apartheid.

Les gens de couleur, comme les définit l'apartheid, victimes de constantes souffrances, continuent de saigner à flots au Soweto, à Kagiso, à Vosloorus, à Welkom et dans d'autres parties de l'Afrique du Sud tandis que les trois piliers fondamentaux de l'apartheid demeurent en place. La poussière n'a pas eu le temps de retomber sur les routes menant au cimetière noir parce que l'on y maintient toujours les mesures coercitives récentes et actuelles des instruments législatifs de l'apartheid.

Cela ne se discute pas. Aucun être normal ne saurait contester que l'évolution constitutionnelle en Afrique du Sud doit avant tout être le droit souverain et légitime de ses citoyens. Il est vrai aussi que les masses dont le sang ne cesse de couler en Afrique du Sud sont pleinement conscientes que leur libération repose essentiellement entre leurs mains. Toutefois, le carnage auquel on se livre actuellement, sous le couvert d'un dispositif efficace d'application de la loi, ne saurait être toléré par des gens raisonnables. Ce serait immoral. La politique existante et l'infrastructure militaire en Afrique du Sud ne sauraient manquer de mettre fin à la spirale de violence actuelle de l'apartheid, si ceux qui contrôlent à présent l'appareil de l'Etat le souhaitaient véritablement.

Nous demandons instamment à l'Assemblée de ne pas faiblir dans la poursuite de sa noble cause qui consiste à veiller à l'élimination profonde et irréversible de l'apartheid et de ses conséquences destructrices. Jusqu'à ce qu'une attitude

M. Phoofolo (Lesotho)

positive se fasse jour à travers tout le spectre politique de l'Afrique du Sud, aucun pays ne devrait avoir pour préoccupation les ressources économiques de la région. Maintenant qu'il s'est associé publiquement et de manière louable à la lutte visant à éliminer l'apartheid, le Président De Klerk doit être encouragé à traiter résolument avec les ultraconservateurs pour qu'ils renoncent à la mentalité d'apartheid et la police devrait se montrer à la hauteur de l'occasion en sauvant des vies précieuses et en protégeant les biens des Noirs en Afrique du Sud. Seule une atmosphère pacifique peut aboutir à un climat politique propice à faciliter la réalisation des conditions prévues par la Déclaration de consensus des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices.

La notion de tribalisme n'a pas sa place en Afrique du Sud. Le peuple a surmonté depuis longtemps de telles tendances et de telles tactiques qui sèment la discorde. Les architectes et les instigateurs de divergences tribales n'aboutiront à rien. Ils sont voués à l'échec. Dans le New York Times du 13 septembre 1990, on voit en page 4 que des personnes résidant dans la région ont nié qu'il s'agissait d'une guerre tribale et une femme est citée pour avoir dit que :

"son quartier comptait des Xhosas, des Sothos et même des Zoulous qui avaient vécu en bons termes ensemble".

Non seulement est-il trompeur de faire allusion au tribalisme dans les pogroms actuels, mais c'est encourager aussi les prétendues tentatives faites par les apôtres de la violence de l'apartheid.

Le problème sud-africain est une lutte commune pour établir le droit du sang. C'est une lutte pour la liberté et la justice, une lutte pour une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique. C'est une lutte pour le respect mutuel et pour la tolérance et l'adaptation mutuelles. C'est une lutte contre la pauvreté au sein de l'abondance et des richesses. C'est une lutte pour l'équité et la justice sociale, pour parvenir à une meilleure répartition et distribution des ressources naturelles. C'est une lutte pour la survie même de la majorité opprimée.

Fondamentalement, c'est une lutte pour les droits de l'homme.

Par-dessus tout, c'est un assaut total et final visant à éradiquer et à éliminer l'apartheid, un assaut dans lequel la communauté internationale s'est engagée.

M. Phoofolo (Lesotho)

N'oublions pas l'invitation que nous a adressée le Vice-Président de l'African National Congress of South Africa (ANC), M. Nelson Mandela, lorsqu'il a pris la parole devant l'Organisation en juin dernier. Il a conclu sa déclaration en disant :

"Le chemin qui nous reste à parcourir n'est plus très long. Parcourons-le ensemble." (A/44/960, annexe VI, p. 109)

Poursuivons donc notre marche vers la liberté. La victoire est assurée.

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Gouvernement et du peuple du Japon à l'occasion de la reprise de la session de l'Assemblée générale sur l'apartheid.

Je voudrais commencer par rendre hommage aux Nations Unies pour le rôle qu'elles ont joué dans l'élimination de la discrimination raciale et pour les progrès faits dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nous nous félicitons particulièrement des efforts opiniâtres que l'Organisation n'a cessé de déployer en faveur de l'abolition de l'apartheid depuis le moment où, en décembre de l'an dernier, ses Etats Membres ont adopté par consensus la Déclaration de l'Assemblée générale sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe.

A cette occasion, je désire réitérer la position ferme et inébranlable du Japon à toute forme de discrimination raciale, et notamment à la discrimination sous sa forme la plus hideuse, l'apartheid.

Aucune société éclairée ne saurait tolérer la discrimination raciale. Le système de l'apartheid, qui n'est rien d'autre qu'un racisme institutionnalisé, méconnaît les valeurs humaines universelles et viole manifestement l'esprit de la Charte des Nations Unies. Il revient donc à la communauté internationale de coopérer afin de l'éradiquer totalement aussi rapidement que possible.

Depuis février de cette année, le Gouvernement d'Afrique du Sud a pris une série d'initiatives notables, y compris la libération de M. Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques, la levée de l'interdiction d'organisations anti-apartheid telles que l'African National Congress of South Africa (ANC) et, à l'exception de certaines parties du pays, la levée de l'état d'urgence. Ces mesures constituent des progrès authentiques dans la voie de l'abolition de l'apartheid.

M. Hatano (Japon)

L'accord, réalisé par l'African National Congress (ANC) de suspendre sa lutte armée grâce au dialogue avec le Gouvernement sud-africain, constitue une autre mesure importante sur la voie d'un règlement pacifique du problème. Ce faisant, l'African National Congress (ANC) a frayé la voie d'une amorce de négociations sérieuses en vue de rédiger une nouvelle constitution. Le Président De Klerk et le Député Président de l'African National Congress (ANC), M. Mandela, ont joué un rôle crucial dans le cadre de ces efforts.

C'est pour moi un honneur et un privilège de pouvoir annoncer ici que M. Mandela se rendra au Japon en octobre prochain, sur l'invitation de mon gouvernement. Je tiens à souligner que le Japon a lancé cette invitation dans le cadre des efforts qu'il déploie pour élargir le dialogue tant avec le Gouvernement qu'avec les dirigeants noirs d'Afrique du Sud. Le Gouvernement japonais se félicite donc de la venue de M. Mandela qui, depuis sa libération au mois de février dernier, n'a cessé de chercher à abolir l'apartheid par le biais d'un processus de négociation.

Compte tenu des progrès réalisés au cours de l'année dernière, il est particulièrement regrettable qu'il y ait actuellement une recrudescence de la violence dans certaines régions du pays. Nous ne pouvons qu'être préoccupés par la récente vague de violence qui pourrait avoir de graves incidences sur l'avenir de l'Afrique du Sud, même après l'abolition de l'apartheid.

Les efforts de réforme du Gouvernement sud-africain nous donnent des raisons d'espérer que des négociations, quant au fond, débiteront prochainement. Néanmoins, des mesures supplémentaires doivent être prises pour abroger les lois discriminatoires et les réglementations répressives pour sauvegarder la paix. Le Gouvernement japonais continuera à oeuvrer pour convaincre le Gouvernement sud-africain d'abroger ces lois et d'abolir véritablement une fois pour toutes sa politique d'apartheid.

Je conclurai aujourd'hui en formulant l'espoir que des négociations de fond seront organisées avec la participation de toutes les parties concernées afin qu'un régime véritablement démocratique, dans lequel tous les individus se verraient garantir les droits et les libertés fondamentaux, puisse être institué en Afrique du Sud dans un très proche avenir.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : En ce qui concerne le point 28 de l'ordre du jour, un projet de résolution sera publié cet après-midi sous la cote A/44/L.68 et sera distribué aux comptoirs des documents après 16 heures. Ce projet sera examiné lundi matin, 17 septembre.

Quant au point 113 de l'ordre du jour intitulé : "Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes", je tiens à informer les membres que, dans le but de permettre au Comité préparatoire sur les questions budgétaires et administratives et à la Cinquième Commission d'examiner les incidences du budget-programme de la résolution A/44/L.67, l'Assemblée se prononcera sur ce projet de résolution lundi matin, immédiatement après l'examen du point 28 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 15.

